



RETRAIT DU NRP

- Suppression des SIP-SIE de Briançon et d'Embrun
- Mise en place du CDL (Conseillé Départemental Local)
 - Les Espaces France Services...

- Création du SIP de Briançon et SIE d'Embrun : Dixit la Direction, pour « contenter » tout le monde, les agents ont obtenu satisfaction de tous leurs souhaits ! Parfait !

Il faudrait saluer les efforts réalisés « pour satisfaire les agents » ! Quand on voit le GT du 20 novembre qui programme la mort pure et simple des SIE, les circulaires et déclarations du Premier Ministre réclamant des résultats « concrets » et « visibles » sur la réforme de l'État...on comprend vite qu'ils ne s'engagent en rien à « donner satisfaction » aux agents puisque les réformes qui arrivent balayeront d'un revers de main les maigres satisfactions octroyées.

- le SGC de Briançon et le CDL : Le chef de poste de St Jean St Nicolas occupera la fonction de CDL à partir du 1/1/2021. Les agents de l'Argentière partiront sur Briançon et la collègue ALD restera également sur Briançon. La comptable actuelle de l'Argentière a reçu une lettre de mission la positionnant ALD 05 et viendra en soutien au CDL, au SCG pour les comptes de gestion, et autre...

L'adjointe actuelle du SIE de Briançon passe elle aussi, ALD 05 et sera positionnée à temps plein sur le SGC de Briançon...Tout cela dans la plus grande opacité. Plus de règle, du discrétionnaire, des arrangements... avec les postes, les chiffres, les gens...c'est quand même compliqué !

En plus de toutes les réformes structurelles en cours, une réforme concernant la norme comptable des collectivités de + de 3000 habitants est prévue d'ici 2023 : le passage à la nomenclature M57 pour mise en place du compte financier unique dans les collectivités.

Autant sur le fond que sur la forme, comment réaliser toutes ces réformes dans des conditions aussi perturbées et instables !!!

Plus que jamais l'abandon du NRP s'impose !

- les espaces France Services : Il y a 9 maisons labellisées dans les Hautes Alpes. Très prochainement, des agents dgfip pourront être affectés sur des maisons France Service tout en restant comptabilisés dans les tableaux tagerfip de la DDFIP...avant il fallait un détachement, une mise à dispo, un « truc » dérogatoire !...plus nécessaire !...c'est la transformation de la fonction publique !!!

Monsieur le Président,

Force Ouvrière votera contre vos propositions qui ne sont que celles de la direction générale des finances publiques issues elle-même des directives du ministère.

Notre ministère ne fait que reprendre les dispositions prévues dans le cadre de CAP 22 et plus précisément dans la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 avec ses 40 décrets d'application pris en un an.

Avec cette loi et ces décrets, c'est la fin brutale des droits et des règles de gestion. C'est faire place à l'arbitraire, à la montée des postes à profil. Plus de CAP pour les mutations en 2020 et en 2021 pour l'avancement.

En 2022 seront mises en place des CAP par catégorie et non plus par grade réduisant en grand nombre le nombre d'élus du personnel chargés de défendre les droits des agents.

Cette loi ouvre la possibilité du recrutement par contrat pour toutes les catégories y compris les emplois de direction de l'État.

Cette loi met en place la rupture conventionnelle pour tous les fonctionnaires, une arme pour faire partir nos collègues, afin de gérer les multiples restructurations, les multiples suppressions de postes et de sites ou leurs mutualisations.

C'est bien un plan de liquidation des services publics, du statut général, des statuts particuliers et des règles de gestion qui est en cours .

C'est dans ce cadre qu'au sein de notre ministère vient se rajouter le NRP objet de ce CTL. Et tout ceci en pleine crise sanitaire. Cette volonté de passer en force malgré la résistance des organisations syndicales, des agents, des élus traduit l'inconscience de nos gouvernants.

Nous ne laisserons pas faire. Malgré tous les obstacles, nous avons pu rencontrer les agents.

Nous continuerons à agir pour défendre nos services, les droits des agents.

Ce vote contre n'est qu'un début. Oui, monsieur le Président, ces attaques initiées par le ministère sont insupportables.

Les services publics sont une composante indispensable du fonctionnement de la République, une et indivisible, comme le rôle de l'organisation syndicale que certains aimeraient bien réduire.

Nous disons non à la mise en place du NRP.